



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR LA FEVS, LE TEMPS EST VENU DE TROUVER UNE SOLUTION PERMANENTE AUX CONFLITS COMMERCIAUX ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES ETATS-UNIS

Paris, le 18 mai 2021 – L'Union européenne et les États-Unis ont annoncé hier avoir décidé d'une trêve sur le différend les opposant dans le dossier acier/aluminium. En évitant une escalade des sanctions, les deux partenaires confortent le renouveau du dialogue transatlantique et ouvrent la porte à la résolution définitive des conflits commerciaux en suspens.

En réaction à la décision des États-Unis d'imposer des sanctions commerciales sur des produits européens issus du secteur de l'acier et de l'aluminium, l'Union européenne applique, depuis mai 2018, des droits de 25 % sur un certain nombre de produits américains importés, dont les whiskies. Selon l'accord annoncé hier, l'Union européenne s'abstiendra d'augmenter ses tarifs de 25 % à 50 % au 1^{er} juin prochain et les deux parties engageront un dialogue sur les surcapacités dans le domaine de l'acier et de l'aluminium.

César Giron, Président de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS), a salué cette décision : « *Après la suspension des droits de douane dans le dossier aéronautique, ce nouvel accord trouvé entre l'Union européenne et les États-Unis marque la volonté des deux partenaires de faire évoluer positivement leurs relations, y compris sur le plan commercial* ».

Par ailleurs, Katherine Tai, Représentante au commerce des États-Unis, a rencontré virtuellement, la semaine dernière, Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission européenne, pour discuter des possibilités de résoudre le différend de longue date sur les subventions à l'aéronautique civil et continuer de renforcer les liens économiques entre les États-Unis et l'Union européenne. À l'issue de cet entretien, Madame Tai a exprimé son engagement à trouver une solution permanente, avant que n'expire, le 11 juillet prochain, la période de suspension des sanctions tarifaires décidée en mars dernier.

César Giron s'est réjoui de cet engagement des États-Unis dans la recherche d'une résolution permanente du conflit aéronautique. « *Depuis plusieurs mois, nous avons appelé les parties prenantes et, plus particulièrement, l'Union européenne et la France, à résoudre ce contentieux qui frappe durement et injustement de nombreux secteurs, notamment les vins et spiritueux, totalement étrangers à ce conflit* » a souligné le Président de la FEVS. « *Dans une période économique encore pleine d'incertitudes, la venue du Président des États-Unis, Joe Biden, en Europe à la mi-juin, constitue une occasion unique de trouver une solution permanente qui, seule, pourra permettre à notre secteur de sortir de l'incertitude et se concentrer sur la reprise de ses exportations* ».

Contact presse

Bastien VANDENDYCK – 06.29.94.59.87 – fevs@vae-solis.com

À propos de la FEVS

La Fédération des Exportateurs de vins et spiritueux (FEVS) réunit environ 550 entreprises exportatrices de vins et spiritueux de France, représentant ensemble 85% des exportations françaises de vins et spiritueux.

En 2020, ces exportations ont atteint 12,1 milliards d'euros pour un excédent commercial de 11 milliards d'euros. Les États-Unis sont le premier marché des vins et spiritueux français, avec un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros en 2020.